



CENTRE-VILLE



VOTRE ÉLUE DE QUARTIER

Brigitte Ricard,
adjointe au maire pour le centre-ville :
Bourgogne/République, Carmes/Bannier

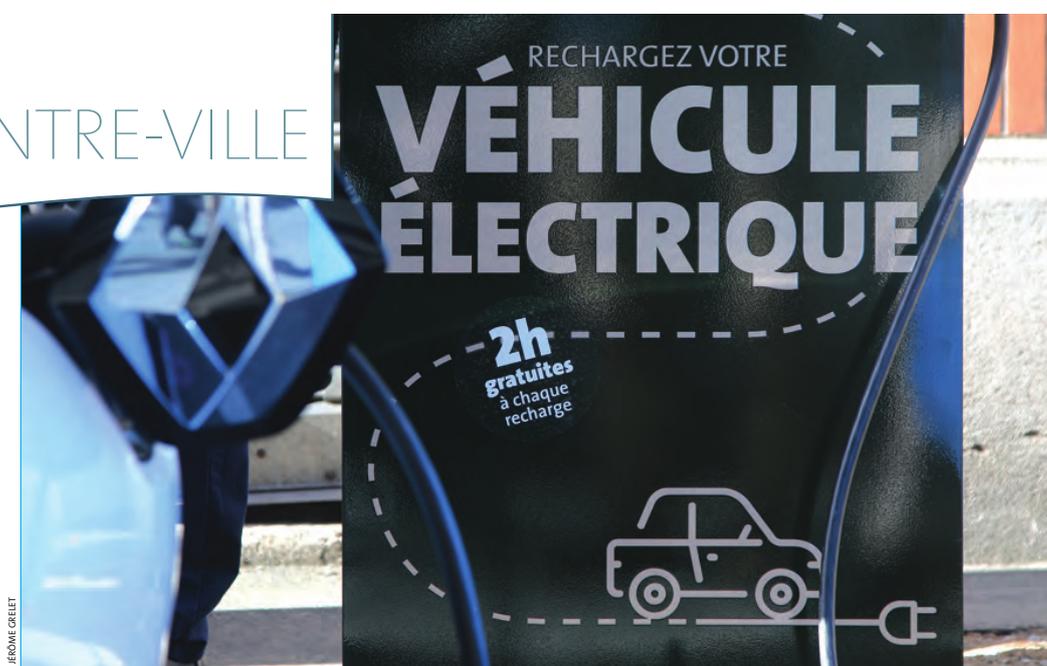
MAIRIE DE PROXIMITÉ

5 place de la République
Tél. 02 38 68 31 60
mairie-centreville@ville-orleans.fr
Ouverture le lundi de 14h à 17h,
du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et
de 14h à 17h, et le samedi de 9h à 12h

MARCHÉS

- Marché des Halles-Châtelet, du mardi au samedi de 8h à 19h30, et le dimanche de 8h à 13h
- Marché du centre-ville, place de la République, le mercredi de 15h à 19h30
- Marché aux livres, place du Martroi, le vendredi à partir de 8h
- Marché nocturne, place du Martroi, le vendredi de 17h à 22h

INFOS www.orleans-metropole.fr → villes & quartiers



© JÉRÔME GRELET

L'ÉLECTRIQUE, ÇA VOUS BRANCHE ?

INNOVATION DANS LE CADRE DU PLAN CLIMAT NATIONAL, ET EN LIEN AVEC SA POLITIQUE DE MOBILITÉ DURABLE, ORLÉANS MÉTROPOLE A RÉCEMMENT INSTALLÉ SIX BORNES DE RECHARGE POUR LES VÉHICULES ÉLECTRIQUES OU HYBRIDES EN CENTRE-VILLE, ET VA ÉTENDRE LE DISPOSITIF À L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE.

Pourquoi ?

La France a connu en 2017 une hausse de 67 % des ventes de véhicules hybrides rechargeables ainsi qu'une hausse de 13 % pour les véhicules 100 % électriques. Après l'installation de bornes électriques dans ses parkings en ouvrage, la collectivité confirme sa volonté de développer ce service et vient d'en installer six supplémentaires sur la voie publique, dans le centre-ville. En investissant 200 000 € en 2017 et 2018 pour le déploiement de ces structures, Orléans Métropole entend répondre à l'émergence de ces véhicules, favoriser leur usage et ainsi contribuer activement à la réduction des émissions de CO₂.

Où ?

En centre-ville, trois bornes ont été installées en février : deux aux numéros 24 et 84 de la rue Bannier, une au 1 rue Adolphe-Crespin (place du Martroi). Trois nouvelles ont été implantées en avril boulevard Alexandre-Martin, à proximité de la place Halmagrand. D'autres verront le jour à Orléans : le long du Jardin des plantes d'ici la fin de l'année, ainsi que deux place Canopée en 2019. Quant au reste de la Métropole, sont concernées cette année les communes de Saint-Jean-de-Braye (rue Jean-Zay), Fleury-les-Aubrais, Saint-Jean-de-la-Ruelle et Saint-Jean-le-Blanc, puis les autres en 2019.

Comment ça marche ?

Orléans Métropole a choisi de confier le déploiement, la supervision et la maintenance des bornes à Bouygues Énergie & Services dans le cadre de son offre Alizé.

Après avoir installé sur son smartphone l'application gratuite Alizé, le conducteur géolocalise la borne de son choix, puis déverrouille la structure via l'application directement et peut brancher le câble sur son véhicule. La charge démarre alors et l'accès à la borne est verrouillé et sécurisé. À la fin du chargement, le conducteur n'a plus qu'à déverrouiller, débrancher le câble, le récupérer, et peut reprendre sa route. En cas de doute, les procédures à suivre sont affichées sur la borne. En cas de dysfonctionnement, l'utilisateur peut appeler le service Client Alizé au 08 05 02 14 80, numéro accessible 24h/24 et 7j/7. Les utilisateurs réguliers auront la possibilité d'acquies un badge Alizé par la suite.

Combien ça coûte ?

Deux heures sont gratuites, soit le temps de rechargement complet moyen d'un véhicule électrique. Pour rappel, les places dédiées ne sont pas des places de stationnement ; elles sont destinées à recharger les véhicules. Par conséquent, afin de lutter contre le stationnement abusif et pour assurer une bonne rotation du système, au-delà de ces deux heures, 17€ seront prélevés à l'utilisateur. Tout véhicule thermique stationné sur ces places est considéré comme en stationnement gênant, tout comme les véhicules électriques non branchés à la borne. Rappelons, enfin, que pour ces derniers, 1h30 de stationnement sur les places « classiques » est offert par la mairie d'Orléans, dans le cadre de sa politique de développement durable. ■

MICHAËL SIMON



© JÉRÔME GRELET